



La Ferté-Alais
2026-2027

Ecoles Maternelles & Élémentaires

Guide de la Rentrée Scolaire



Mairie de La FERTE ALAIS – 5 rue des Fillettes – 91590 LA FERTE ALAIS



GUIDE DE LA RENTRÉE

2026-2027

Ville de La Ferté-Alais



ÉDITO

Chères familles,

À l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, la Ville de La Ferté-Alais met à votre disposition ce guide afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches et votre organisation au quotidien.

Vous y trouverez les informations essentielles concernant les écoles, la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les centres de loisirs, ainsi que les modalités d'inscription, de réservation et les règlements en vigueur.

Nous espérons que ce guide vous sera utile tout au long de l'année scolaire.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

Cordialement,

Laetitia MIHOUB

Deuxième Adjointe à la Mairie de La Ferté-Alais : Scolaire et Conseil Municipal des Enfants



Table des matières

TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS

1 – Accueils périscolaires	p. 4
(garderie du matin, du soir, goûter, pause méridienne, étude, post étude)	
2 – Le Conseil Municipal des Enfants	p. 4
2 – Accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires	p. 5 et 6
3 – La restauration scolaire /PAI.....	p. 6 et 7
4 – Etude surveillée	p. 8
5 – Service Minimum	p. 8

LES INSCRIPTIONS

1 – Documents obligatoires à fournir	p. 12
5 – Transport scolaire	p. 9

LE PORTAIL FAMILLE BL Enfance

1 – Guide explicatif	p. 10
----------------------------	-------

LES PROTOCOLES SPECIFIQUES CONCERNANT LA SANTE DE L'ENFANT

1 – Le PAI Protocole d'accueil individualisé	p. 7
2 – Enfant porteur d'un handicap	p. 8

TARIFICATION PRESTATIONS PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRES

1 – Tarification	p. 11
2 – Facturation	p. 11
3 – Quotient communal	p. 11

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

1 – Règles de vie	p. 13
2 – Consignes de sécurité	p. 14
3 – Sanction en cas d'incident	p. 14
4 – Le Calendrier des vacances scolaires	p. 16
(Les créneaux d'ouverture des réservations)	
5 – Les contacts écoles, périscolaires et extrascolaires	p. 17

TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS PROPOSES PAR LA COMMUNE

Notre Commune possède cinq établissements scolaires, l'école Maternelle ANGOT, l'école Maternelle des Vieilles Vignes qui fusionne avec l'école Élémentaire des Vieilles Vignes à compter du 1^{er} Septembre 2026, l'école Élémentaire Louis Moreau.

Pour les plus grands, le Collège Albert CAMUS (à partir de la 6^{ème}).

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants permet aux jeunes Fertois de participer activement à la vie de leur commune.

Élus par leurs camarades, les jeunes conseillers peuvent proposer des idées, réfléchir à des projets et participer à des actions destinées aux enfants et aux habitants de La Ferté-Alais.

Le CME est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté : il permet aux enfants de découvrir le fonctionnement de la commune, de prendre la parole, d'échanger, de travailler en équipe et de comprendre leurs droits et leurs responsabilités.

Tout au long de leur mandat, les jeunes élus sont accompagnés par la Ville dans la réalisation de leurs projets.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les enfants scolarisés dans les école Maternelles et Élémentaires de La Ferté Alais ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'un accueil périscolaire avant la classe, après la classe, ainsi que le midi durant la pause méridienne, et le mercredi en journées complètes ou en ½ journées.

Cela permet de pouvoir garantir un cadre sécurisé et encadré avec des équipes d'animateurs qualifiés, proposant chaque jour des activités ludiques, créatives, sportives, adaptées selon l'âge des enfants dont ils ont la responsabilité.

Matin : accueil dès 7h jusqu'à l'entrée en classe

Soir : de 16h30 à 19h (Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires et de prévenir le centre en cas de retard le soir).

 Départ possible à partir de 17h après le goûter

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires et de prévenir le centre en cas de retard le soir.

Lieux d'accueil

Aquarelle (bd Angot)

Pour les enfants scolarisés écoles Angot (maternelle) et Louis Moreau (élémentaire)

Maison pour Tous (Rue du plateau)

Pour les enfants scolarisés dans les écoles Maternelle et Élémentaires des Vieilles Vignes.

INSCRIPTIONS

Via le portail famille (obligatoire)

 **avant le mercredi minuit** pour la semaine suivante (**obligatoire**)

Tarifs

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	Non Fertois
Tarif à la 1/2 heure matin ou soir	0,59€	0,74€	0,82€	0,90€	0,98€	1,05€	1,12€	1,71€
Tarif du goûter (uniquement pour les enfants allant à la garderie)	0,35 € le goûter							

 L'avis d'imposition (2025 revenus 2024) est obligatoire si vous souhaitez bénéficier du quotient communal qui est calculé en fonction de vos revenus. En cas d'oubli, ou de non communication dans les délais, aucune régularisation ni rétroactivité ne sera effectuée. Le calcul du quotient sera **effectif à compter de la date de réception** du document.

ACCUEIL DE LOISIRS (Mercredis et vacances)

LE MERCREDI

Les enfants sont accueillis en journée complète, ou en ½ journée (avec ou sans repas).

Lieux

- **Centre de loisirs Vieilles Vignes** (rue du Plateau) : 3-5 ans – maternels uniquement le **mercredi**
- **Centre de loisirs Aquarelle** (bd Angot) : 6-11 ans – élémentaire uniquement le **mercredi**

Ateliers créatifs, ateliers pâtisserie, jeux, sorties, activités sportives, leurs sont proposés tout au long de l'année par les équipes d'animation.

ATTENTION IL N'Y A PLUS D'ACCUEIL SUR LA MAISON DE L'ENFANCE LE MERCREDI : LES MATERNELS SONT ACCUEILLIS SUR LE CENTRE DE LOISIRS (MAISON POUR TOUS) AUX VIEILLES VIGNES

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – LES VACANCES

Lieux

- **Centre de Loisirs des Vieilles Vignes et Aquarelle** : durant les vacances scolaires, les enfants maternels et élémentaires sont regroupés sur l'un des deux sites. Le nom de la structure d'accueil vous sera communiqué avant chaque vacances scolaires.

L'équipe d'animation présente sur la période, est répartie en 2 groupes, une équipe qui gère les petits (maternels) une autre qui gère les plus grands (élémentaires). Tout comme le mercredi, des activités diverses et variées leur sont proposées, avec des projets à thème, en relation avec la saison, la période de l'année, les événements sportifs, etc.

Horaires - Formules

- Journée complète : à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30
- ½ journée matin sans repas : 7h30 à 12h - ½ journée matin avec repas : 7h30 à 13h30
- ½ journée après midi sans repas : 13h30 à 18h30 – ½ journée après midi avec repas : 12h à 18h30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires et de prévenir le centre de loisirs en cas de retard

 Facturation : le tarif comprend l'accueil journalier par l'équipe d'animateurs, les animations, les sorties, le repas du midi et le goûter (si ces options sont choisies).

Tarifs

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	Non Fertois
1/2 jour sans repas	3,83 €	5,02 €	5,62 €	6,21 €	6,80 €	7,38 €	7,98 €	12,83 €
1/2 jour avec repas	6,42 €	8,43 €	9,46 €	10,53 €	11,54 €	12,56 €	13,57 €	21,87 €
Journée avec repas	10,26 €	13,47 €	15,08 €	16,74 €	18,33 €	19,95 €	21,55 €	34,69 €

EN CAS DE RESERVATION HORS DELAI EXCEPTIONNELLE nous vous remercions d'en informer **impérativement** le service scolaire par mail : scolaire.enfance@lafertealais.fr, ainsi que le centre de loisirs (coordonnées en fin de guide).

ATTENTION : hors cas exceptionnels, les enfants peuvent ne pas être acceptés si la réservation n'a pas été faite sur le portail famille (voir Calendrier des vacances scolaires/inscriptions)

RESTAURATION SCOLAIRE

Fonctionnement

- Tous les jours d'école + mercredis + vacances
- Repas fournis par le prestataire « Yvelines Restauration » (menus disponibles en ligne). Les menus sont constitués de 4 composantes, et communiqués en amont via le portail famille par le service scolaire - enfance.

Lieux

- Pour les élèves d'Angot / Louis Moreau – Bd Angot **CANTINE LOUIS MOREAU**
- Pour les élèves des Vieilles Vignes – Rue du plateau **CANTINE DES VIEILLES VIGNES**

EN CAS DE RESERVATION HORS DELAI EXCEPTIONNELLE nous vous remercions d'en informer **impérativement** le service scolaire par mail : scolaire.enfance@lafertealais.fr, l'école de votre enfant et/ou l'équipe d'animation.

Inscription

- Via le portail famille **OBLIGATOIRE** au plus tard le **mercredi minuit** pour la semaine suivante.
Les réservations pour l'année scolaire peuvent être faites dès la rentrée des classes.
- Annulation hors délai : justificatif médical obligatoire (toute annulation non justifiée se verra facturée)
 Réservation obligatoire (repas commandés le jeudi de la semaine précédente, auprès de notre prestataire) toute présence non réservée se verra majorée d'une pénalité de 5€/repas

Tarifs

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	Non Fertois	Enseignants
Repas / jour	1.98 €	3.01 €	3.53 €	4.15 €	4.57 €	5.06 €	5.59 €	9.04 €	9.04 €
Tarif PAI/jour*	1.28 €	1.96 €	2.30 €	2.66 €	2.99 €	3.33 €	3.66 €	6.00 €	

RESTAURATION SCOLAIRE (suite) Protocoles spécifiques

*PAI : panier repas fourni par la famille (sur certificat médical uniquement)

Les familles avec quotients de 1 à 4 bénéficient, exceptionnellement cette année encore d'une tarification à 1€ par repas **sous réserve d'une suppression de l'aide gouvernementale.**

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4
Restauration scolaire - Cantine à 1€ Tarif repas / jour	1,00	1,00	1,00	1,00

SANTÉ (PAI)

***P.A.I (projet d'accueil individualisé) documents OBLIGATOIRES à fournir :**

- Ordonnance
- Médicaments

⚠ Sans PAI, aucun traitement ou aliment spécifique ne peut être administré.

Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être mis en place en cas de :

- Allergie
- Maladie chronique
- Traitement médical

📁 Dossier à retirer auprès de l'école, transmettre une copie en Mairie service Scolaire Enfance

OBLIGATOIRE

Concernant les repas :

Un menu végétarien est proposé chaque jeudi à l'ensemble des enfants.

Les autres jours, la viande et l'accompagnement sont, dans la majorité des cas, servis séparément.

Lorsque cela est possible, les équipes de restauration peuvent ne pas servir la viande aux enfants concernés.

En revanche, pour certains plats complets, tels que les lasagnes ou le hachis parmentier, les différents ingrédients ne peuvent pas être séparés, votre enfant sera donc servi. Il n'est pas possible de garantir un repas sans viande ces jours-là.

Les menus de la restauration scolaire sont disponibles trois mois à l'avance sur le site internet de la Mairie et envoyés aux familles via le Portail BL enfance. Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de pouvoir anticiper les repas proposés.

Si votre enfant ne mange pas de viande :

Afin que nous puissions identifier votre enfant et transmettre cette information aux équipes de restauration, nous vous remercions de nous en informer par écrit à l'adresse suivante :

scolaire.enfance@lafertealais.fr, en précisant son nom, son prénom, sa classe et son école ainsi que vos coordonnées.

Cette demande n'entraîne aucune modification de la facturation : le tarif du repas reste identique, y compris lorsqu'un élément du menu n'est pas servi à votre demande.

Sans courrier des familles et/ou PAI, les repas seront servis comme pour l'ensemble des autres élèves.

ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Afin d'assurer au mieux l'accueil d'enfants porteur de handicap, les familles devront prendre contact avec le service scolaire et l'équipe éducative, afin de pouvoir adapter des aménagements spécifiques nécessaires.

L'accueil de l'enfant sera préparé en collaboration avec la famille. Le projet d'inclusion de ce dernier, sera défini entre la Commune, l'équipe éducative et la famille, en fonction des jours de fréquentation souhaités.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Les élèves peuvent bénéficier, à partir du CP, d'un accompagnement aux devoirs dès la 2^{ème} semaine de classe et jusqu'à l'avant dernière de l'année scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'étude est prise en charge par la Commune, et encadrée par des enseignants au sein des écoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants.

Horaires

De 16h30 à 18h (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pas d'étude la semaine de la rentrée, **ni la dernière semaine d'école avant les vacances d'été.**

Fonctionnement

- Inscription **obligatoire** via le portail famille
- Fréquentation régulière demandée
- Toute séance réservée est due
- Présence non inscrite sur le portail famille : **5 € de pénalité par séance appliqué**

L'inscription est obligatoire, les familles doivent fournir le goûter, et les élèves ne peuvent pas quitter l'étude avant 18h. Un accueil périscolaire après-étude est proposé, de 18h à 19h, avec réservation obligatoire via le portail famille.

Tarifs

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	Non Fertois
Séance	1,52 €	2,05 €	2,30 €	2,56 €	2,82 €	2,98 €	3,34 €	6,41 €
Post – étude (à la ½ heure)	0,59 €	0,74 €	0,82 €	0,90 €	0,98 €	1,05 €	1,12 €	1,71 €

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

En cas de grève des enseignants

En cas de grève dans les écoles, si 25% des enseignants sont grévistes, un Service Minimum d'Accueil est proposé aux familles, pour les enfants dont l'enseignant est gréviste, sur les horaires scolaires à savoir : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les parents doivent obligatoirement accompagner leur(s) enfant(s) sur le site d'accueil, afin de le(s) confié(s) aux agents d'animation présents. La restauration reste maintenue pour les enfants pour lesquels une réservation a été faite.

TRANSPORT

Scolaire

Un bus scolaire est détaché par la CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne) les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire, pour les circuits du matin et du soir.

Le transport se fait sous la surveillance d'un agent communal, présent en tant qu'accompagnatrice durant l'année scolaire, mais sous la responsabilité du prestataire Ile de France Mobilités. La montée et la descente doit se faire avec calme et respect.

Les familles souhaitant que leur(s) enfant(s) puisse bénéficier du transport pour les trajets scolaires, doivent établir un dossier auprès de la CCVE service transport circuits spéciaux. Aucun enfant ne pourra être accepté dans le bus sans inscription au préalable.

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés
BP 29
91610 Ballancourt-sur-Essonne

 **Participation** : restant à charge pour les familles 24 € / an

- Carte obligatoire (à présenter à chaque contrôle)
- Respect des horaires exigé matin et soir
- Les parents ont la responsabilité d'accompagner et de venir chercher leurs enfants à l'arrêt de bus. Pour ceux qui souhaitent que leurs enfants rentrent seuls de l'arrêt de bus au domicile, une autorisation écrite et signée par la famille doit être remise au service Scolaire Enfance **(obligatoire)**

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant le transport scolaire sur :

<https://valessonne.fr/pages/trouver-votre-circuit-special-scolaire>

Votre espace personnel pour :

- Réserver / annuler des activités périscolaires et extrascolaires (dans les délais impartis)
- Suivre vos réservations

 Accessible 24h/24

Votre collectivité a mis en place un Portail Citoyen, doté d'un Espace famille afin de faire vos réservations pour les différents services proposés

(cantine, accueil périscolaire matin et soir, accueil périscolaire du mercredi et accueil de loisirs pendant les vacances scolaires).

Ainsi, à partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone (attention faire régulièrement des mises à jour), connecté à Internet, vous pourrez :

- **Inscrire ou désinscrire** vos enfants aux différentes activités (péri et extra scolaires) ponctuellement ou sur l'année complète
- **Réaliser l'inscription administrative** de vos enfants aux services
- **Consulter** vos historiques
- **Être informé** sur l'actualité des accueils et dans nos établissements

Nous vous invitons à créer votre compte citoyen afin de commencer à inscrire/désinscrire vos enfants sur les différents services. Reprenez le lien ci-dessous afin de débiter la création de votre compte à partir du lien ci-dessous :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLafertealais91590/accueil>

Votre **Code abonné famille** sera demandé pour bien identifier votre famille.

Le voici : **BLENFANCE- (votre code personnel vous sera transmis lors de l'inscription scolaire)**

Le service Enfance (01.69.90.88.53) et les responsables de structures périscolaires restent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

ATTENTION : aucun document ne doit être déposé sur le portail famille

Le guide utilisateur de l'espace famille BL Citoyens est consultable sur le site de la Mairie rubrique Enfance – Education - Sport et peut vous être transmis sur simple demande par mail sur : scolaire.enfance@lafertealais.fr

Pour information les réservations doivent être faites impérativement le mercredi minuit au plus tard pour la semaine suivante. Toute annulation hors délai et non justifiée se verra facturée et des pénalités pourront être appliquées en cas de récidive. Les enfants ne pourront pas être accueillis le mercredi et ou durant les vacances scolaires si aucune réservation n'a été faite au préalable

Les tarifs sont calculés selon votre **quotient communal** qui est revu tous les ans et prend effet au 1^{er} septembre. Il vous faut pour cela nous transmettre :

📎 l'Avis d'imposition **obligatoire**, pour l'année 2026 – 2027, **avis 2025 revenus 2024**, si vous souhaitez l'application du quotient communal a nous communiquer au plus tard le 31 août 2026.

📎 Sans justificatif = tarif maximum appliqué

📎 En cas d'oubli, ou de non communication dans les délais, **aucune régularisation ni rétroactivité ne sera effectuée**. Le calcul du quotient sera **effectif à compter de la date de réception** du document. Si la facturation a été faite, le calcul démarrera à compter de la facturation suivante.

Calcul du quotient communal : prendre le montant du revenu fiscal de référence / 12 mois / nbre de parts (exemple : 30 000 € / 12 mois = 2500 € / 4 personnes (nbre de part) = 625 (quotient 4)

RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PRE et POST SCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS

Tarifs Applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 (En Euros)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4	5	6	7	Non fertois	Enseignants
	Inférieur à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	De 631,01 à 842	De 842,01 à 1122	Sup à 1122,01		

Pour les familles bénéficiant de l'allocation CAF, 1 part supplémentaire peut être prise en compte. Il vous suffit de nous transmettre :

- La dernière attestation de paiement de la CAF (faisant mention des aides perçues et de la composition du foyer)
- Un justificatif de domicile de – de 3 mois

Facturation mensuelle faite et envoyée par le Trésor Public. Factures ou « avis des sommes à payer » sont à régler également au Trésor Public.

Les factures sont adressées environ 4 semaines après le mois concerné, du fait de leur traitement par le Centre des Impôts.

△ Conditions

- Toute réservation non honorée reste due
- Toute récupération des enfants après l'heure de fermeture entraîne une majoration de 10 €
- Toute présence sans réservation pour le repas, le centre de loisirs génère une pénalité de 5€ par activité.
- En cas de majorations répétées une exclusion reste possible

En cas d'impayés récurrents, la Mairie se donne le droit de ne plus accepter de réservations aux activités périscolaires. Le service Scolaire – Enfance fera un retour par courrier, signé de Monsieur Le Maire, pour en informer les familles concernées.

Toute contestation de facturation devra être faite par mail à : scolaire.enfance@lafertealais.fr

Toute absence devra être justifiée par mail à : scolaire.enfance@lafertealais.fr, dans le cas contraire, l'activité restera facturée.

Documents obligatoires à fournir

Liste des documents qui sont à remettre en mairie (par mail scolaire.enfance@lafertealais.fr

ou directement à l'accueil de la mairie), dans le cadre d'une inscription scolaire :

- Justificatif de domicile de – de 3 mois. Obligatoire
- Livret de famille (parties concernant parents et enfant). Obligatoire
- Carnet de santé de l'enfant (pages concernant la vaccination). Obligatoire
- Justificatifs de garde d'enfant en cas de divorce.
- Carte d'identité des 2 parents recto/verso Obligatoire.
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 pour la rentrée scolaire 2026 – 2027.
- Numéro de téléphone/ mail des parents. Obligatoire
- La fiche sanitaire envoyée sur simple demande par mail ou à retirer en Mairie, à compléter recto/verso et à signer. Obligatoire



FICHE SANITAIRE PÉRISCOLAIRE

(Remplir et joindre à votre inscription scolaire auprès de votre Maire et à l'inscription)

À remettre même si l'enfant ne fréquente pas les services

La fiche sanitaire est valable pour les périodes suivantes :

- de la rentrée scolaire à la grande section
- de la rentrée scolaire pour la CP jusqu'en CM2.

Les responsables légaux sont tenus d'effectuer sans délai le service périscolaire, via la fiche sanitaire et le carnet de santé, de toute modification des informations transmises (noms, surnoms, personnes autorisées, etc.)

À défaut de mise à jour, les informations seront éliminées et la responsabilité de la conformité ne saurait être imputée.

ENFANT

Noms fréquents : _____

Année	Classe	Changements	Signature
2026-2027			
2027-2028			
2028-2029			

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Régime alimentaire : ☐ standard ☐ sans porc ☐ PAI

RESPONSABLES LÉGAUX

Père	
Nom et prénom	
Profession	
Numéro de téléphone portable	
Numéro de téléphone domicile	
Numéro de téléphone travail	
Adresse Email	

Mère	
Nom et prénom	
Profession	
Numéro de téléphone portable	
Numéro de téléphone domicile	
Numéro de téléphone travail	
Adresse Email	

EN L'ABSENCE DES PARENTS OU DU TUTEUR LÉgal

Personnes à prévenir en cas d'urgence afin d'être autorisées à prendre l'enfant en charge en cas de retard :

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
1				
2				
3				
4				

Prévenir le personnel pour tout changement de coordonnées

SANTÉ

Joindre la copie des pages de vaccination du carnet de santé

Vaccins	DE	AN	Date des	Vaccins	Date
obligatoires			dates	recommandés	
Diphtérie				Rougeole B	
Tétanos				Rougeole oreillons	
				coqueluche	
Poliomyélite				Coqueluche	
Autres				Autres (préciser)	
de l'enfant				Autres	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

L'enfant	OUI	Si oui, préciser et indiquer la conduite à tenir	NON
Suit-il un traitement médical ? (Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants)			
Bénéficie-t-il d'un régime ? (Préciser d'accueil individuel)			
Est-il/était-il sous régime alimentaire ? (Toute allergie alimentaire ne sera prise en considération que sur présentation d'un certificat médical)			
Fait-il/était-il sous régime médicamenteux ?			

Au cours de l'année aucun médicament ne pourra être administré sans autorisation.

Indiquer le nom des médicaments de contre-indication, les dates, ainsi que les symptômes, hospitalisations, opérations, vaccinations en précisant les dates et les professionnels à prévenir.

AUTORISATION DE DIFFUSION

Je autorise « Je n'autorise pas » mon enfant à être photographié dans le cadre des activités des activités de loisirs.

Je autorise « Je n'autorise pas » la photographie de mon enfant et sa diffusion dans les différents médias de la ville de La Ferté Alais sous réserve du respect de son image.

Je autorise « Je n'autorise pas » la diffusion des photos sur le site internet de la ville.

Je soussigné(e) _____, responsable légal(e) de l'enfant, déclare avoir les renseignements portés sur cette fiche et autorise le directeur, le cas échéant, à prendre toutes mesures d'hygiène médicale : hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusions, transfusions par voie de l'enfant.

OUI ☐ NON ☐

Date : _____ Signature : _____

12

LES REGLES DE VIE AU SEIN DES ECOLES, CANTINES, COUR DE RECREATION ET ACCUEILS DE LOISIRS

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le respect

Je respecte mes camarades, les adultes :

- Je ne me moque pas,
- J'emploie un vocabulaire correct et respectueux
- Si je rencontre un problème, je demande l'aide d'un adulte pour en discuter et trouver une solution
- J'écoute les adultes et respecte les consignes qui me sont données
- Je lève la main pour m'exprimer
- Je reste calme quand il le faut
- Je prends soin du matériel qui m'est confié, jeux, livres, objets divers
- Une fois avoir utilisé du matériel je prends soin de le ranger à sa place
- Je ne casse rien volontairement

La sécurité

Je respecte les consignes de sécurité et :

- Ne pousse pas ni ne tape pas mes camarades
- Je me déplace tranquillement dans les couloirs et sur les sites
- Je respecte les règles dans la cour et à l'intérieur des sites (écoles, cantine, centre de loisirs)

Le bien vivre ensemble

- J'attends mon tour pour parler
- Je partage et j'apporte mon aide lorsque je le peux
- Je respecte les temps calmes

Si je ne respecte pas les règles et les consignes

- Je risque d'avoir un rappel à l'ordre ou un avertissement
- Si cela se répète, mes parents seront convoqués en Mairie, et je risque une mise à pied ou une exclusion provisoire ou définitive du périscolaire et /ou de l'extrascolaire

Faisons en sorte que cette nouvelle année scolaire se passe dans le respect, la bienveillance pour le bien-être de tous !!

CONSIGNES DE SECURITE ECOLES – ACCUEILS DE LOISIRS – TRANSPORT SCOLAIRE

- Les parents sont tenus de ne pas stationner leur véhicule personnel sur les aires de stationnement réservées aux transports scolaires ou sur les endroits de montée et de descente des élèves utilisant le bus.
 - Les élèves de maternelle qui prennent le bus scolaire doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte jusqu'au point d'arrêt
 - Lors de la descente du bus, les élèves de maternelle doivent être obligatoirement pris en charge par un des parents ou par une personne désignée préalablement par la famille (fiche sanitaire, contact de confiance)
 - Pour les élèves d'élémentaire, utilisant le bus scolaire, il en est de la responsabilité des parents de prendre les dispositions qu'ils jugent nécessaires, tenant compte des risques liés à la distance entre l'arrêt et le domicile, si un adulte n'est pas présent pour venir les chercher à l'arrêt du bus. Les élèves seront déposés à l'arrêt mentionné sur le bulletin d'inscription établi.
-

SANCTIONS EN CAS D'INCIDENT / HARCELEMENT

En cas d'incidents liés à un comportement d'élève ne respectant pas le règlement, ou faisant preuve d'irrespect, de violence et/ou de harcèlement vis-à-vis d'un camarade ou d'un adulte dans l'enceinte des structures d'accueil, ou durant le transport scolaire, et/ou de dégradation volontaire de biens municipaux, celui-ci sera passible de sanctions comme :

- 1 - Une lettre d'avertissement
- 2 - Une convocation en Mairie de la famille et de l'enfant
- 3 - Une exclusion temporaire de 3 jours du périscolaire et/ou de l'extrascolaire en cas de Récidive
- 4 - Une exclusion temporaire de 6 jours du périscolaire et/ou de l'extrascolaire peut être appliquée en cas de nouvel incident
- 5 - Une exclusion définitive peut être appliquée si la situation perdure.

Les sanctions prévues seront prononcées et appliquées par l'élú municipal après avoir reçu l'élève concerné et son représentant légal, ainsi que le Directeur ou la Directrice de l'établissement dans lequel l'incident a eu lieu. Cette convocation sera suivie d'un courrier notifiant la sanction appliquée, et sera envoyé aux responsables légaux de l'enfant par courrier recommandé + AR ou remis directement par la Police Municipale au domicile des parents.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES /

CRENEAUX RESERVATIONS

2026 – 2027

VACANCES	PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES	PERIODES D'INSCRIPTIONS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS
RENTREE SCOLAIRE	1 ^{ER} SEPTEMBRE 2026	
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du samedi 17 octobre au Lundi 02 novembre 2026	Du 28 sept au 05 oct. 23h59
VACANCES DE NOËL	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027	Du 30 nov au 07 déc. 23h59
VACANCES D'HIVER	Du samedi 06 Février au lundi 22 février 2027	Du 18 au 25 janv. 23h59
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 03 Avril au lundi 19 Avril 2027	Du 24 au 31 mai 23h59
VACANCES D'ETE	Samedi 03 Juillet 2027	

RAPPEL

TOUTE RESERVATION POSITIONNEE ET NON HONOREE SANS JUSTIFICATIF VALABLE

SE VERRA FACTUREE A TAUX PLEIN.

- Une place réservée et non honorée peut générer le refus de réservation pour un autre enfant.
- La réglementation est très stricte quant aux normes d'encadrement, et le nombre de places
- Les demandes d'inscription hors délai, pourront être exceptionnellement accordées uniquement en cas de places disponibles.

VOS CONTACTS EN MAIRIE

Service Scolaire – Enfance

Coordinatrice : Nathalie NOURY / Adjointe : Lucie FOURNIER

 Tél : 01.69.90.88.53 – mail : scolaire.enfance@lafertealais.fr

2^{ème} Adjointe au Maire chargée du Scolaire

Madame Laëtitia MIHOUB – mail : lmihoub@lafertealais.fr

4^{ème} Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance

Madame Ludivine CHAILLOUX – mail : lchaillox@lafertealais.fr

VOS CONTACTS SUR LES STRUCTURES

Accueil périscolaire et accueil de loisirs des maternels MAISON POUR TOUS Vieilles Vignes (rue du Plateau) Directrice : Madame Cyndra VALSIN 01.73.21.80.57 ou 06.08.28.71.57 direction.acm@lafertealais.fr	Accueil périscolaire et accueil de loisirs des élémentaires AQUARELLE Boulevard Angot Directeur : Monsieur Rudy BERNARD 01.73.21.80.56 / 06.83.45.86.82 alsh.aquarelle@lafertealais.fr
Ecole maternelle ANGOT Directrice : Madame Bérangère HELIARD Tél : 01.64.57.61.99 910585s@ac-versailles.fr	Ecole élémentaire LOUIS MOREAU Directrice : Madame Laëtitia JAVIER Tél : 01.64.57.61.29 0910137e@ac-versailles.fr
Ecole maternelle et élémentaire des Vieilles Vignes Directrice : Madame Sandrine CHAMBON Tél : 01 64 57 60 91 - 0911833y@ac-versailles.fr	
Association TND ENSEMBLE - Madame Karine BENKEMOUN Tél : 06.03.72.19.10 / tndensemble@gmail.com Association locale dédiée aux familles, aidants et professionnels concernés par les troubles du neurodéveloppement (TDA/H, TSA, HPI, DYS...). Leur mission : accueillir, informer, soutenir, sensibiliser les familles et les acteurs du territoire, Accompagner les familles dans les démarches.  Au programme : échanges entre parents, conférences, ateliers et rencontres conviviales.  L'objectif : organiser des groupes d'échanges, partager les expériences, trouver du soutien et construire un réseau bienveillant autour des TND.	